



Mairie ☎ 02.99.69.70.52 @ feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

☎ **Services de garde** **Services d'urgence**

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 7 juillet 2017 à 20h30

MAIRIE



Le plan national canicule vient d'être lancé pour cet été.

Plus d'information sur le site de la commune en page d'accueil.

Un registre est ouvert en mairie (CCAS) permettant de recenser les personnes qui le souhaitent pour vous apporter conseil et assistance lors de fortes chaleurs contactez le 02.99.69.70.52.

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE



Circuits des cars scolaires adaptés du 3 au 7 juillet 2017.

Comme l'an dernier, l'Assemblée départementale a décidé d'adapter le service du transport scolaire. Plus d'informations sur le site de la commune en page d'accueil.

Le Département d'Ille-et-Vilaine va entreprendre des travaux de rechargement de chaussée sur la route départementale n°12 (lieu-dit la Croix Verte aux Landes de Poscé) aussi celle-ci sera interdite à la circulation du 12 au 30 juin 2017.



COMITÉ « MAISONS FLEURIES »

Comme chaque année, le passage du jury s'effectuera courant le mois de juillet.

Merci à tous pour votre implication dans l'embellissement de la commune.



ADMR



Le portage de repas à domicile contribue à la qualité de vie des personnes notamment celles qui sont fragilisées. Pour améliorer ce service, l'ADMR de Saint Aubin d'Aubigné a fait le choix d'abandonner le portage en liaison chaude au profit de la liaison froide, et d'adapter le prix du repas (9,80€)

Le nouveau service en liaison froide débute le 19 juin 2017.

Plus d'information sur le site de la commune Vie pratique>Social

OCAVI (Office Communautaire des Associations)



L'association OCAVI met à disposition gratuitement aux particuliers du territoire Val d'Ille-Aubigné des gobelets recyclables pour leurs festivités, réunion de famille etc.

Contact : 09.86.77.87.97 - 6 rue des Landelles 35520 Melesse, contact@ocavi.fr

COMMUNAUTÉ COMMUNES VAL D'ILLE6AUBIGNÉ



Les haies bocagères et vergers abritent une biodiversité remarquable et permettent à de nombreuses espèces animales de se nourrir, et de se réfugier. Ils représentent un patrimoine végétal et culturel unique.

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné encourage le maintien, la valorisation et la plantation de vergers et de haies bocagères grâce à des dispositifs d'aides à la plantation. Plus d'informations sur le site de la commune Vie pratique>Environnement

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné informe des nouvelles permanences mixtes rénovation de l'habitat :

avec SOLIHA (prestataire OPAH) 02 99 79 51 32
et PASS'RENO (service communautaire) 02 99 69 58 93

A St Aubin d'Aubigné, pôle communautaire 1 place des Halles, le 2ème jeudi du mois

A Montreuil-Le-Gast, pôle communautaire 1 La Métairie, le 3ème jeudi du mois



La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné organise des ventes de bois de déstockage. Pour la saison de chauffe 2017-2018 vous pouvez contacter le 02 99 69 86 03

ILLE ET DÉVELOPPEMENT

Le chantier d'insertion Ille et Développement recherche du personnel.
Plus d'informations sur le site de la commune en page d'accueil.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2017

Le vingt huit avril deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme PATRAT Annick, Mme LEGRY Christelle.

Absent : a revoir

Absente excusée : a revoir

Secrétaire de séance : Mme LEGRY Christèle.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2017.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

Emplacement réservé sur parcelle A 1000

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la

commune possède sur la parcelle A 938 située «3, Rue de Dingé», propriété de Mme Renée LE GOSLES, de M. Thierry LE GOSLES, de Mme Chantal ROCHÉE et Mme Brigitte GUYOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – PROCÉDURE DE LICITATION

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur une procédure de licitation au vu d'une vente aux enchères sur une parcelle cadastrée A 1 528, A 1 100 et A 1 101, bien situé au 16A rue d'Aubigné, propriété de Mme Chantal DESIRES et M. Michel PRADEAUX.

La commune bénéficie d'un droit de préemption urbain, le titulaire de ce droit dispose d'un délai de 30 jours à compter de l'adjudication pour informer le Greffier de sa décision de se substituer à l'adjudicataire (alinéa 3 de l'article R.213.5 du Code de l'urbanisme).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

III – POUVOIR DE POLICE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dite « spéciale » au Président de communauté, sauf opposition des maires en début de mandat. Les lois MAPAM du 27 janvier 2014 et ALUR du 24 mars 2014 ont renforcé et précisé le champ de ces transferts de pouvoirs de police du Maire au Président d'EPCI, à fiscalité propre (CF. L 5211 -962 du CGCT).

L'article L.5211-9-2, I , du CGCT prévoit le transfert automatique des attributions de police afférentes aux compétences assainissement, collecte des déchets ménagers, réalisation des aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat, sécurité des manifestations culturelles et sportives, défense extérieures contre l'incendie.

Le Président de l'EPCI à fiscalité propre (ou le groupement de collectivités en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés) disposant statutairement de ces compétences se voit automatiquement transférer les pouvoirs de police y afférents dans les conditions prévues à l'article L. 5211-9-2 du CGCT précité. Les maires peuvent toutefois s'y opposer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à notifier son opposition au Président de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au transfert automatique des pouvoirs de police :

- de la circulation et du stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- de l'assainissement, de la collecte des déchets ménagers et de la réalisation des aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- pour la sécurité des immeubles recevant du public, la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et celle des bâtiments menaçants ruine,

IV – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions qui ont été transmises à la commune. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune) .

ÉCOLES PRIMAIRES (publiques et privées hors commune) : pas de subventions.

COLLÈGES, LYCÉES (publics et privés) : pas de subventions.

ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : subvention au nombre d'enfants de la commune dans l'établissement.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : rotation tous les ans en fonction des demandes.

Dossier incomplet : la subvention sera versée lorsque le dossier sera complet,

Associations dont la demande n'est pas arrivée : dossier mis en attente, la subvention sera versée à réception du dossier complet.

Coop Scolaire : 2500€ (+500€ / 2014)

Maintien du montant des subventions au même niveau que 2016,

Année 2017		
Vie associative : Associations Finésiennes et Amicale		
	Montant	Observations des votes
Feins Triathlon (prestation)*	Prestation	unanimité
Association des Anciens combattants	200 €	unanimité
CKCF	750,00 €	1 contre
CLUB DES AMIS FINESIENS	Prestation	unanimité
COMITE DES FETES	1000 €	1 contre
RECRE POUR TOUS	1 000 €	unanimité
BIEN VIVRE	2 100 €	4 contre
Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (École de Feins)	2 500 €	unanimité
A L P A	500 €	1 contre
LA BOUEZE	Prestation	unanimité
LES TÊTES EN L 'AIR	0	1 abstention
US Montreuil Feins St Médard	800,00 €	1 contre
BOUBARAMA	200,00 €	1 contre

* La Subvention pour Feins Triathlon est valorisée sous la forme de prestation : mise à disposition de personnel et de prêt de matériels (barrières, chapiteau,

La subvention pour le Club des Amis Finésiennes et la Bouèze est valorisée sous la forme de mise à disposition de locaux et fluides (salle des fêtes, chauffage, électricité ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder les subventions détaillées dans le tableau présenté ci-dessus pour les Associations Finésiennes et Amicale.

Année 2017	
Associations Caritatives	
ATD Quart Monde	50 €
FNATH	50 €
France ADOT	50 €
Papillons blancs (ADAPEI)	50 €
Ligue contre le cancer	50 €
Laryngectomisés	50 €
AFSEP Scléroses en plaques	50 €

Handicap services	50 €
Organismes Formations / divers	
Chambre des métiers et de l'artisanat	65 €
MFR Fougères	65 €
CFA Ille et Vilaine (3 X 65 €)	195 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux présentés ci-dessus pour les Associations Caritatives et les Organismes Formations / divers.

DÉCIDE également d'accorder une participation :

calculée sur un montant par habitant, à :

- l'ADMR : 0.63 €/ habitant

- le Comice Agricole : 0.47 €/ habitant

calculée sur un montant à :

- l'OCSPAC (ticket sport) : délibération du 02/07/2010 (le montant de cette participation variant en fonction du transport effectué et du nombre d'enfants).

- ALSH : 8,00 €/jour /par enfant, 4,00 € la ½ journée/par enfant de septembre 2016 à août 2017.

- Halte garderie Saint Aubin d'Aubigné : convention du 21/09/2016 soit 8,00 €/jour de présence par enfant et 4,00 €/jour de présence par enfant.

Participation forfaitaire

- Ille et développement : 350 €

- ACSE 175 : 196,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder une participation à l'ADMR, au Comice agricole et à l'OCSPAC, une participation forfaitaire aux associations Ille et Développement et ACSE 175, une participation aux Alsh et Halte garderie de Saint Aubin d'Aubigné.

Population DGF 2016 : 965

Population municipale INSEE 2017 : 937

V – VALIDATION DEVIS POUR LA RÉNOVATION DES TOILETTES DE LA MATERNELLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le choix des entreprises retenues pour le marché « Rénovation des toilettes de la maternelle ».

Le Maire énumère les entreprises, donne le montant estimatif pour chaque lot et le montant de l'offre retenue en euros Hors Taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient tous les lots des entreprises citées ci-dessous hormis les lots 6 et 8, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents relatifs à ce marché. Compte tenu de l'estimation et du montant des offres, le lot 6 reste à charge de la mairie, le lot 8 reste à renégocier.

Lots	Entreprises moins disantes	Montant offre en € HT	Estimation en € HT
Lot 1 – Gros œuvre Démolition	KOEHL	2 806,00 €	3 000,00 €
Lot 2 – Menuiseries extérieurs aluminium	GRINHARD Frères	1 755,00 €	1 800,00 €
Lot 3 – Cloisons isolations Faux plafonds	KOEHL	4 077,75 €	4 100,00 €

Lot 4 – Menuiseries intérieures	GRINHARD Frères	1 955,16 €	2 200,00 €
Lot 5 – Carrelage Faïence	KOEHL	5 484,60 €	4 300,00 €
Lot 6 – Peinture Revêtements muraux	KOEHL	930,00 €	500,00 €
Lot 7 – Électricité Chauffage électrique	ATCE	2 914,89 €	2 800,00 €
Lot 8 – Plomberie Sanitaires Ventilation	KOEHL	8 224,42 € à négociier	5 000,00 €
TOTAL HT		28 1487,82 €	23 700,00 €

VI – CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet mène sur son territoire une politique de reconquête de la qualité de l'eau depuis plusieurs années déjà. A ce titre, le Syndicat propose à la commune un engagement dans la démarche d'amélioration des pratiques par la signature de la charte bretonne « Entretien des espaces des collectivités ».

Le souhait du Syndicat du bassin versant est que toutes les communes du bassin versant de l'Ille et de l'Illet s'engagent dans cette démarche pour montrer l'engagement fort du territoire et de ses communes adhérentes dans l'objectif d'amélioration des pratiques, dans l'objectif de maîtriser les pollutions liées à ces pratiques et notamment l'utilisation des produits phytosanitaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adhère à la démarche d'amélioration des pratiques par la signature de la charte bretonne « Entretien des espaces des collectivités ».

VII – VENTE DE FOIN

Monsieur Jean-Yves HONORÉ indique aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 31 mars 2017, la vente de fourrage (foin) au prix de 200 € (1 seul lot) a été actée. Une annonce dans le P'tit Finésien du mois d'avril 2017 a été réalisée, les candidats intéressés devant se faire connaître avant le 24 avril 2017. Deux personnes sont intéressées, après concertation, le lot est attribué à Mme Patrat Annick.

VIII – EMPLACEMENT RÉSERVÉ PARCELLE A 1 000

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un usager a acheté une parcelle cadastrée n° A 1000, située Rue de Marcillé, à un particulier dans le but d'une construction de maison individuelle. Un dossier de permis de construire a été déposé le 15/02/2017. L'obtention du permis de construire est accordé au pétitionnaire, cependant, le Département en tant que Gestionnaire des routes départementales, émet un avis favorable sous condition d'un arasement du talus sur la réserve foncière faite par la commune ayant pour but d'améliorer la visibilité à la sortie de la parcelle A 1000.

Après concertation, l'acheteur de cette parcelle accepte de vendre à la commune la bande réservée (environ 20 mètres carré) au prix de 38 € le mètre carré. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'achat de la bande réservée, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

X – QUESTIONS DIVERSES

SNCF

La SNCF a communiqué les nouveaux horaires des TER pour l'automne 2017.

Le passage du train à 7H08 à Montreuil sur Ille, 7h12 à Saint Médard sur Ille et 7h17 à Saint Germain sur Ille a été supprimé alors que de nombreuses voix s'étaient élevées lors de la phase de concertation du public en juillet 2016 afin de soulever l'incohérence de cette proposition au regard des usagers actuels.

Ce TER est celui qui est le plus utilisé par les communes desservies à ce jour afin de se rendre à Rennes à 8h00 (horaire du lycée Jean-Macé de rattachement des certaines de ces communes).

L'arrivée de la LGV à Rennes, qui est présentée comme la principale raison de modification des horaires actuels, constitue de fait une baisse de qualité de service pour la desserte locale de ces communes.

Après concertation, l'assemblée délibérante souhaite le maintien des horaires actuels, tout en informant la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

EDF

Une surconsommation électrique est à déplorer dans le bâtiment scolaire (4 classes concernées) depuis quelques mois, les enseignants ont été alertés. Pour l'instant, une phase d'investigation avec relevé hebdomadaire du compteur est effectuée, et ne donne pas d'éclaircissement sur ce fait.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Dimanche 7 mai 2017

8h00 – 10h30	Rodrigue FAUTREZ / Henri PORCHER	Alain FOUGLÉ
10h30 – 13h00	Floriane BIARD / Stéphane BODINAUD	Jean-Yves HONORÉ
13h00 - 16h30	Loïc BRÉAL / Pia BOYER	Jean ORY
16h30 - 19h00	Annick PATRAT / Stéphane BODINAUD	Alain FOUGLÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 2 juin 2017, 7 juillet 2017 et 25 août 2017 à 20h30.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

25 juin 2017

À Feins

Sur le terrain de foot

- 11H00 :
Spectacles
des enfants

- 12H30 :
Cochon grillé

Réservation au bar
du Centre à Feins
accompagnée du
règlement,

Tombola

- 15H00 :
Jeux pour
petits et grands,

Kiosque à musique



Fête de l'école

Menu Adultes 12 €

- Apéritif
- Cochon grillé à la broche
avec farce ou steak de soja
et accompagnement
- Fromage
- Dessert
- Café

Menu Enfants 5 €

- Saucisse
ou steak de soja et
pomme de terre
- Fromage
- Dessert

Buvette,
Venez nombreux !



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Dimanche 23 juillet 2017



14^e TRIATHLON

national de
FEINS



Support du championnat d'Ille et Vilaine CD

Plan d'eau de l'étang du Boulet

10h30 - Triathlon distance S
12h30 - Aquathlon Avenir (pour les jeunes de 8 à 15 ans)
14h30 - Triathlon distance M (championnat 35)

Organisation : Rennes Triathlon et Feins Triathlon

Renseignements et inscriptions sur feins-triathlon.com où au 02 23 22 54 85



FEINS

Soirée Moules-Frites

Le samedi 22 juillet 2017

Soirée animée par
Willy Fravel

REPAS

Moules ou Saucisse / Frites

Dessert

Sur place ou à emporter

Tickets à acheter à
l'avance au

Bar du Centre de Feins

Renseignements et réservations
jusqu'au 20 juillet 2017

Tel : 06 76 01 07 70

A partir de 19h00

A la salle des fêtes

Tarif :

8.00 €

Boissons non comprises



Eskell West

Nouvelles difficiles de Mancos.

Le lundi 8 mai 2017 au matin, un feu a détruit l'usine des produits dérivés du bois à Mancos. Toute l'usine est détruite, et le feu a brûlé de lundi midi jusqu'à mercredi. Aucune victime n'est à déplorer.

La société emploie environ 50 personnes en emploi direct et 14 autres en emploi indirect. Plus d'informations sur le site de la commune rubrique Associations

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

VENDS

Remorque agricole 4,8 tonnes avec vérin, ridelles, rehausses, rallonge, échelons, pneus très bon état

Prix : 1 100 € - Tél : 06.43.20.19.13

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 150